

## Assemblée constituante du 2 mars 2001

Présents :

- Patrick Bourhis, Formateur TICE 75
- Claude Moine Formateur TICE 92
- Yves Moreau Formateur TICE 92
- Laurent Odic Formateur TICE 93
- Philippe Tassel Formateur TICE 75
- Michel Tournon Formateur TICE 92

Ordre du jour :

- lecture et adoption des statuts de l'association
- Constitution du bureau
- Calendrier et stratégie de mise en place de l'association

La séance est ouverte à 18 h

### **Lecture et adoption des statuts**

#### Choix du titre de l'association.

Hésitation entre les termes Association clair pour tous et Réseau qui caractérise la spécificité de l'association. Le choix s'arrête sur Association des Formateurs TICE – Réseau National.

#### Choix de l'objet

suppression de « recherche d'identité » remplacé par « reconnaissance des enseignants » chargés du développement des Tice.

Importance des termes « pédagogique » et « mutualisation »

#### Siège social

Après avoir débattu, les présents s'accordent pour choisir un siège social administratif plutôt que personnel : Michel Tournon doit demander au Directeur du Cddp des Hauts de Seine s'il accepte que le siège social soit à Neuilly sur Seine. A défaut, Laurent posera la question au Directeur du Cddp du 93. Le règlement intérieur proposera au directeur d'être membre d'honneur de l'association.

#### Composition

Les mots « 1<sup>er</sup> degré » sont ajoutés pour préciser notre spécificité tout en précisant que l'association est ouverte à tous les enseignants.

#### Conditions d'adhésion

C'est la cooptation qui est privilégiée, il s'agit simplement d'éviter la présence de personne non enseignante ou dont l'attitude est susceptible de nuire aux objectifs de l'association.

#### Moyens d'action

Un site ressource offert exclusivement aux membres de l'association sera la première action. Il s'agit d'offrir des outils utilisés dans nos formations mis à la disposition de tous. L'association prévoit dans ses actions les moyens d'intervenir en cas de « co-pillage ».

#### Cotisations

Le montant de la cotisation doit rester modeste, il est fixé à 15 € ou 100 F annuels.

#### Le bureau

C'est lui qui dirige l'association, il n'y a pas de conseil d'administration. Il est élu pour 1 an. Il est composé de 8 membres, on souhaite que les 9 membres fondateurs qui composent la liste Ftice soient présents. Compte tenu de la spécificité de l'association, (en réseau sur Internet) une fonction supplémentaire est à définir. On compte sur les collègues de province pour participer conjointement à cette recherche.

Fonctionnant en réseau, toutes les informations sont données au fur et à mesure par mél.

L'assemblée générale a lieu sur Internet selon des conditions qu'il reste à définir (et à découvrir) dans le règlement intérieur.

Les autres articles des statuts n'ont pas nécessité de commentaires à l'exception de l'assemblée générale extraordinaire, les taux ont été calculés pour que plus de la moitié des membres soient présents et le nombre de pouvoirs limité à 3 par adhérent.

### **Constitution du bureau**

Laurent Odic accepte d'assurer la présidence, Claude Moine se charge de la comptabilité aidé de Patrick Bourhis, Philippe Tassel et Michel Tournon seront chargés de communication et Yves Moreau assure le secrétariat. Ce sont des propositions et l'avis des collègues de province est attendu comme dans la définition d'autres postes.

### **Calendrier et stratégie**

- ⇒ Les statuts sont soumis à la liste Ftice. Dans la semaine du 3 au 10 mars, les membres s'expriment pour aboutir à un bureau constitué et des statuts définitifs en fin de semaine.
- ⇒ M Tournon fait des démarches auprès du Cddp du 92
- ⇒ Les statuts sont déposés dans la semaine du 18 au 25 mars à la préfecture de Nanterre (ou Bobigny)
- ⇒ Le récépissé permet à Claude d'ouvrir un compte à la Poste (il doit se renseigner)
- ⇒ Les membres fondateurs soumettent les statuts à leur environnement proche, des collègues susceptibles d'être intéressés et d'adhérer.
- ⇒ En mai les statuts sont soumis à Listeric sur le site de l'association.
- ⇒ Le règlement intérieur sera rédigé et mis progressivement au point. L'objectif est pour la rentrée de septembre de proposer un site ressource et d'ouvrir l'association à la liste IAI nationale, puis à l'EPI et à Listecol.fr.

On note que la participation à une grande manifestation comme le salon de l'Education est souhaitable mais compte tenu des frais, il faudrait parvenir à se faire inviter.

1h30 du matin l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire  
Yves Moreau